
Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Jude, tenue le 3 avril 2023 à 20h00 au Centre communautaire, sis au 930 rue du centre à Saint-Jude.

Sont présents : M. Sylvain Lafrenaye, conseiller
M. Francis Grégoire, conseiller
M. Richard Hébert, conseiller
M. Pierre Letendre, conseiller

Formant quorum sous la présidence de Madame la mairesse suppléante, Anolise Brault

Est aussi présente : Mme Sophie Beaudreau, agente de soutien administratif et greffière-trésorière adjointe

Est absente : Mme Jacynthe Potvin, conseillère

2023-04-093

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame le maire déclare la séance ouverte. Il est 20H01

2023-04-094

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Adoption des procès-verbaux

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mars 2023

4. Adoption des comptes

4.1 Adoption des comptes mois d'avril

5. Période de questions

6. Correspondance

7. Administration

7.1 Administration – M. Luc Laberge – Fin de contrat

7.2 Administration – M. Denis Meunier – Attribution de contrat

7.3 Administration – M. Denis Meunier – Délégation de pouvoir

7.4 Desjardins – Mme Sophie Beaudreau – Autorisation

7.5 Tarification de fourniture de biens et service – Règlement 447-2023 modifiant le règlement 447 – Adoption

7.6 Achat Portables – Conseil municipal – Autorisation de dépense

7.7 Réseau télécommunication – Offre de service de COOP Telsys – Autorisation

8. Sécurité publique

8.1 Service incendie – Formation en sécurité civile – M. Richard Hébert et M. Guylain Lambert

8.2 Service incendie – Formation pompier 1 – Trois candidats

8.3 Ajustement de salaire – Pompiers volontaires – Autorisation

9. Transport

9.1 Balayage de rue – Offre de service – Mandat

9.2 Rapiéçage – Appel d'offre - Mandat

10. Hygiène du milieu et environnement

11. Aménagement et urbanisme

11.1 Branchements d'égout domestique et pluvial – Règlement 407-2023 amendant le règlement 407-2004 – Adoption

11.2 Projet règlement de zonage – 434-39-2022 – Abrogé

11.3 Comité de consultation Urbanisme – Membres – Mandat

11.4 Demande de dérogation mineure – Lot 2 708 069 – Décision

12. Loisirs, culture et famille

- 12.1 Toilettes mobiles – Autorisation de dépense
- 12.2 FADOQ - Équipements de jeux au parc municipal – Autorisation
- 12.3 Loisirs Saint-Jude – Logiciel de gestion – Autorisation

13. Autres sujets

- 13.1 Semaine Nationale des dons d'organes et tissus – Proclamation
- 13.2 Vaccination Antigrippale en milieu rurale -Reconduction 2023
- 13.3 Jour de la terre – 22 avril 2023 – Proclamation
- 13.4 Mois d'avril – Mois de la Jonquille – Proclamation

14. Rapport des élus – Information

15. Période de questions

16. Clôture de la séance

Sur la proposition de Monsieur Pierre Letendre
Appuyée par Monsieur Richard Hébert

IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que proposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAL

2023-04-095

3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MARS 2023

CONSIDÉRANT le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mars 2023 communiqué aux membres du conseil conformément à la loi.

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Monsieur Pierre Letendre
Appuyée par Monsieur Francis Grégoire

IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER le procès-verbal tel que proposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

4. ADOPTION DES COMPTES À PAYER

2023-04-096

4.1 ADOPTION DES COMPTES DU MOIS D'AVRIL

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la liste des comptes du mois.

SOMMAIRE AVRIL	
Salaires nets	34 718.96 \$
Comptes du mois déjà payés	8 463.60 \$
Comptes du mois à payer (+ loisirs)	58 318.71 \$
SOUS-TOTAL	101 501.27 \$

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Monsieur Sylvain Lafrenaye
Appuyée par Monsieur Richard Hébert

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER les comptes à payer du mois d'avril.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Cette période de questions est tenue. Aucune question n'a été soumise.

6. CORRESPONDANCE

7. ADMINISTRATION

2023-04-097

7.1 ADMINISTRATION – M. LUC LABERGE – FIN DE CONTRAT

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2022-09-196, d'accepter le remplacement temporaire de Madame Julie Clément ;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Monsieur Sylvain Lafrenaye
Appuyée par Monsieur Pierre Letendre

D'ACCEPTER la fin de contrat de M. Luc Laberge en date du 7 avril 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2023-04-098

7.2 ADMINISTRATION – M. DENIS MEUNIER – ATTRIBUTION DE CONTRAT

Sur la proposition de Monsieur Francis Grégoire
Appuyée par Monsieur Pierre Letendre

IL EST RÉSOLU :

D'ACCEPTER selon les modalités de l'entente, l'offre de service de M. Denis Meunier, pour le remplacement temporaire de Mme Julie Clément à partir de 24 avril 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2023-04-099

7.3 ADMINISTRATION – M. DENIS MEUNIER – DÉLÉGATION DE POUVOIR

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2023-04-098 d'accepter l'offre de service de Monsieur Denis Meunier, pour le remplacement temporaire de Madame Julie Clément.

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Monsieur Pierre Letendre
Appuyée par Monsieur Richard Hébert

IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER Monsieur Denis Meunier pour la gestion et la signature des documents officiels de la municipalité de Saint-Jude à titre de directeur général par intérim durant l'absence de la directrice générale, Madame Julie Clément.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2023-04-100

7.4 DESJARDINS – MME SOPHIE BEAUDREAU – AUTORISATION

Sur la proposition Monsieur Sylvain Lafrenaye
Appuyée par Monsieur Pierre Letendre

IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER Madame Sophie Beaudreau greffière-trésorière adjointe, à signer, au nom de la Municipalité de Saint-Jude, les documents requis pour *Desjardins* et, généralement, à faire tout ce qu'elle jugera utile et nécessaire à cette fin.

D'ENVOYER une copie de la présente résolution à *Desjardins*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2023-04-101

7.5 TARIFICATION DE FOURNITURE DE BIENS ET SERVICES – RÈGLEMENT 447-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 447-2007 – ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 447-2007 est en vigueur depuis le 7 mai 2007 ;

CONSIDÉRANT les dispositions régissant la Municipalité de Saint-Jude, notamment à l'article 962.1 du *Code municipal* et aux articles 244.1 et suivants de *la Loi sur la fiscalité municipale*;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion, a été donné lors de la session ordinaire tenue le 6 février 2023 ;

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement a été adopté le 6 mars 2023 par la résolution numéro 2023-03-081 ;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Monsieur Francis Grégoire
Appuyée par Monsieur Sylvain Lafrenaye

IL EST RÉSOLU :

QUE le règlement intitulé : « RÈGLEMENT NUMÉRO 447-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 447-2007 CONCERNANT LA TARIFICATION POUR LA FOURNITURE OU L'UTILISATION DES BIENS OU DES SERVICES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE » afin de mettre à jour la tarification et soit adopté, tel que rédigé, et entre en vigueur conformément à la loi, ledit règlement faisant partie intégrante de la présente résolution comme si au long rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2023-04-102

7.6 ACHAT DES PORTABLES – CONSEIL MUNICIPAL – AUTORISATION DE DÉPENSE

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal est un conseil sans papier ;

CONSIDÉRANT QUE les tablettes numériques actuelles sont désuètes et ne fonctionnent plus ;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Monsieur Francis Grégoire
Appuyée par Monsieur Richard Hébert

IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER l'achat de portables *Élite Book* au montant de 3 380.93\$ avant tx.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2023-04-103

7.7 RÉSEAU TÉLÉCOMMUNICATION – OFFRE DE SERVICE COOP TELSYS – AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE le réseau de télécommunication déjà en place depuis un certain temps ;

CONSIDÉRANT QUE le réseau es à mettre à jour, y ajouter un accès Wi-Fi public et un Wi-Fi sécurisé pour le bureau municipal ;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition Monsieur Pierre Letendre
Appuyée par Monsieur Richard Hébert

IL EST RÉSOLU :

D'ACCEPTER l'offre de service de COOP Telsys tel que présentée ;

ET DÉFRAYER les coûts qui s'y rattachent incluant toutes les options décrites sur l'offre de service au montant total de 1544.54\$ avant tx.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

2023-04-104

8.1 SERVICE INCENDIE – FORMATION EN SÉCURITÉ CIVILE – M.RICHARD HÉBERT ET M. GUYLAIN LAMBERT

CONSIDÉRANT QUE le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale ;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Monsieur Pierre Letendre
Appuyée par Monsieur Francis Grégoire

IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER M. Richard Hébert et M. Guylain Lambert à la formation sur la sécurité civile prévue le 15 avril prochain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2023-04-105

8.2 SERVICE INCENDIE – FORMATION POMPIER 1 – TROIS CANDIDATS

CONSIDÉRANT QUE le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation de base pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale ;

CONSIDÉRANT QUE les trois candidats ont les aptitudes requis pour être pompiers volontaires au sein du service de sécurité incendie de la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Monsieur Sylvain Lafrenaye
Appuyée par Monsieur Francis Grégoire

IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER M.Richard Hébert à procéder à l'inscription de M.Hugo Laporte, M.Olivier Roy-Côté et M Jérôme Poirier à la formation pompier 1.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2023-04-106

8.3 SERVICE INCENDIE – AJUSTEMENT SALAIRE POMPIERS – AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE la recommandation du conseil d'ajuster les salaires des pompiers volontaires;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Monsieur Pierre Letendre
Appuyée par Monsieur Sylvain Lafrenaye

IL EST RÉSOLU :

D'AJUSTER les salaires des pompiers volontaires selon l'IPC en vigueur et d'ajouter cette autorisation à la charte des employés municipaux pour avoir cette ajustement chaque année.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

9. TRANSPORT

2023-04-107

9.1 BALAYAGE DE RUE – OFFRE DE SERVICE – MANDAT

CONSIDÉRANT QUE le mandat du balayage de rues était confié à la firme *Les Entreprises Myrroy inc.* pour la saison 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil se disent satisfaits du travail de cette entreprise ;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Monsieur Richard Hébert
Appuyée par Monsieur Francis Grégoire

IL EST RÉSOLU:

DE MAINTENIR les services de *Les Entreprises Myrroy inc.* concernant le balayage des rues aux tarifs en vigueur et pour les saisons 2023, 2024 et 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2023-04-108

9.2 RAPIÉÇAGE – APPEL D'OFFRE – MANDAT

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre d'un appel d'offres sur invitation de soumissions, des prix ont été demandés pour des travaux de rapiéçage mécanisé d'asphalte ;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture de soumission s'est tenu le 30 mars 2023 à 11h00 en présence des responsables de la Municipalité de Saint-Jude et dont le procès-verbal est remis aux membres du conseil ;

CONSIDÉRANT l'étude de conformité des soumissions reçues selon le devis de la Municipalité de Saint-Jude.

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Monsieur Sylvain Lafrenaye
Appuyée par Monsieur Richard Hébert

IL EST RÉSOLU :

DE MANDATER le contrat de rapiéçage d'asphalte au plus bas soumissionnaire conforme soit à *Groupe 132 Inc.* pour la somme de 194.31 \$ / tonne, taxes incluses, tel que présenté dans son offre de prix pour une quantité d'environ 250 tonnes ;

QUE la présente résolution fait office de contrat entre les parties.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

10. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

11. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

2023-04-109

11.1 BRANCHEMENT D'ÉGOUT DOMESTIQUE ET PLUVIAL –RÈGLEMENT 407-2023 AMENDANT LE RÈGLEMENT 407-2004 – ADOPTION

CONSIDÉRANT que le règlement numéro 407-2004 sur les branchements d'égouts domestiques et pluviales est en vigueur depuis le 7 février 2005;

CONSIDÉRANT que le 6 mars 2023, le Conseil municipal a déposé l'avis de motion visant l'ajout d'une phrase à l'article 5.4 dudit règlement mentionnant que pour la zone 109 et 116 le diamètre minimal requis pour un branchement d'égout privé est de 135 mm plutôt que le 150 mm ;

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement fut adopté le 6 mars 2023 par la résolution numéro 2023-03-090 ;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Monsieur Francis Grégoire
Appuyée par Monsieur Richard Hébert

IL EST RÉSOLU :

QUE le règlement intitulé : « RÈGLEMENT NUMÉRO 407-2023 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 407-2004 INTITULÉ RÈGLEMENT SUR LES BRANCHEMENT D'ÉGOUT DOMESTIQUE ET PLUVIALE » afin d'y faire un ajout à l'article 5.4 et soit adopté, tel que rédigé, et entre en vigueur conformément à la loi, ledit règlement faisant partie intégrante de la présente résolution comme si au long rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2023-04-110

11.2 PROJET DE RÈGLEMENT DE ZONAGE – 434-39-2022 – ABROGÉ

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal veut reconsidérer toutes ses options ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil ne veut plus aller de l'avant et poursuivre la procédure d'adoption;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Monsieur Sylvain Lafrenaye
Appuyée par Monsieur Francis Grégoire

IL EST RÉSOLU :

D'ABROGER le règlement 434-39-2022 et de classer sans suite les procédures relater à ce règlement.

D'ENVOYER cette résolution à la MRC des Maskoutains.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2023-04-111

11.3 COMITÉ DE CONSULTATION D'URBANISME – MEMBRES – MANDAT

CONSIDÉRANT QUE le mandat des membres du comité consultatif d'urbanisme d'une durée de deux (2) ans se termine ;

CONSIDÉRANT QUE M.Robert Bouvier désire renouveler son mandat ;

CONSIDÉRANT QUE Mme Marie-Claude Morin désire terminer son mandat ;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Monsieur Pierre Letendre
Appuyée par Monsieur Richard Hébert

IL EST RÉSOLU :

DE RENOUELER le mandat de M. Robert Bouvier pour une durée de deux (2) ans et de publier une demande pour un nouveau mandat pour le remplacement de Mme Marie-Claude Morin qui assura le mandat le temps de trouver un nouveau membre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2023-04-112

11.4 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – LOT 2 708 069 – DÉCISION

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été déposée par 9315-1553 Québec Inc à l'effet de permettre une dérogation sur le lot 2 708 069 situé au 1587, rang Fleury ;

-Demandant que les distances séparatrices soient supérieures à celles prévues à la Réglementation ;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise a déposée de nouveau une demande de dérogation le 14 mars 2023 ;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée du CCU fut tenu le 17 mars pour rencontrer et recevoir de la nouvelle documentation concernant la demande de dérogation de l'entreprise ;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme s'est réuni le 24 et le 27 mars 2023 pour procéder à l'étude de la demande ;

Après avoir pris connaissance de l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme recommandant au conseil D'ACCEPTER la demande de dérogation mineure, sous certaines conditions, la parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre. Le directeur général par intérim confirme qu'aucune question ou commentaire n'a été soumis à la suite de la publication de l'avis public émis en date du 15 mars 2023.

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Monsieur Francis Grégoire
Appuyée par Monsieur Richard Hébert

IL EST RÉSOLU :

D'ACCEPTER la demande de dérogation mineure pour que les marges soient supérieures par rapport à la distance maximale permise et ce sous les conditions déposées par le comité consultatif d'urbanisme et qui seront transmises au demandeur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

12. LOISIRS, CULTURE, FAMILLE ET AÎNÉS

2023-04-113

12.1 TOILETTES MOBILES – AUTORISATION DE DÉPENSE

CONSIDÉRANT QUE le parc Elphège-Filiatrault est fortement utilisé pendant la saison estivale et que plusieurs jeunes familles et cyclistes utilisent également les installations ;

CONSIDÉRANT QUE le parc du Centre est grandement utilisé pendant la saison estivale et que plusieurs jeunes familles et plaisanciers utilisent également les installations ;

CONSIDÉRANT QUE le terrain au garage municipal est utilisé pendant la saison estivale pour le déroulement des parties de soccer et que les spectateurs et les joueurs utilisent également les installations ;

CONSIDÉRANT QUE les toilettes ne sont pas accessibles près de ces installations.

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Monsieur Sylvain Lafrenaye
Appuyée par Monsieur Pierre Letendre

IL EST RÉSOLU :

D'INSTALLER une (1) toilette chimique au parc Elphège-Filiatrault
D'INSTALLER une (1) toilette chimique au parc du Centre communautaire
D'INSTALLER une (1) toilette chimique au garage municipal

D'AUTORISER la greffière-trésorière adjointe, à procéder à la location de trois (3) toilettes mobiles auprès de la compagnie *Les cabinets Maska* pour une période d'environ cinq (5) mois. Le coût total pour cinq (5) mois est d'environ 5 500\$, taxes en sus, incluant l'installation et la désinstallation des toilettes ainsi qu'un distributeur de mousse antiseptique pour chaque toilette.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2023-04-114

12.2 CLUB DE L'ÂGE D'OR SAINT-JUDE – ÉQUIPEMENTS DE JEUX AU PARC MUNICIPAL – AUTORISATION

CONSIDÉRANT l'offre du *CLUB DE L'ÂGE D'OR SAINT-JUDE* à vendre ses équipements de jeux du parc municipal à la municipalité de Saint-Jude ;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Monsieur Pierre Letendre
Appuyée par Monsieur Sylvain Lafrenaye

IL EST RÉSOLU

D'ACCEPTER l'offre tel que présenté au montant de 1\$ par le *CLUB DE L'ÂGE D'OR SAINT-JUDE* reçu le 27 mars 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2023-04-115

12.3 LOISIRS SAINT-JUDE – LOGICIEL DE GESTION - AUTORISATION

CONSIDÉRANT l'offre de *Loisirs Saint-Jude* d'acquérir un logiciel de gestion *QIDIGO* pour faciliter et favoriser l'accès aux activités ;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Monsieur Richard Hébert
Appuyée par Monsieur Pierre Letendre

IL EST RÉSOLU

D'AUTORISER l'achat du logiciel de gestion au coût de 1000 \$ et sera assumer à 100% par la municipalité pour l'année 2023

ET les coûts seront séparer pour les années à venir avec *Loisirs Saint-Jude*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

13. AUTRES SUJETS

2023-04-116

13.1 SEMAINE NATIONALE DES DONS D'ORGANES ET TISSUS – PROCLAMATION

CONSIDÉRANT l'engagement entre la MRC des Maskoutains, ses municipalités membres et la Sûreté du Québec concernant la promotion du don d'organes et des tissus par la distribution du dépliant *Merci de signer pour la vie* auprès de leur population;

CONSIDÉRANT l'édition de la *Semaine nationale des dons d'organes et de tissus* qui se tiendra du 23 au 29 avril 2023;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Monsieur Francis Grégoire
Appuyée par Monsieur Richard Hébert

IL EST RÉSOLU

DE PROCLAMER la semaine du 23 au 29 avril 2023 comme étant la *Semaine nationale des dons d'organes et de tissus* afin de sensibiliser la population de la MRC des Maskoutains à l'importance de ce don de vie;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2023-04-117

13.2 VACCINATION ANTIGRIPPALE EN MILIEU RURALE – RECONDUCTION 2023

CONSIDÉRANT qu'un des objectifs formulés dans l'étude Famille-Transport vise à « *assurer une desserte en services sociaux et de santé équitable à l'ensemble du territoire de la MRC* »;

CONSIDÉRANT que cette recommandation repose sur le constat d'une tendance vers la centralisation des services offerts en matière de soins de santé et de services sociaux, et ce, au détriment des résidents des municipalités rurales;

CONSIDÉRANT que depuis l'année 2013, la MRC organise, avec le concours des municipalités locales et le CISSS de la Montérégie-Est, une campagne de vaccination qui a su rejoindre une

partie de la population rurale, en particulier les clientèles plus vulnérables, notamment les enfants en bas âge, les personnes âgées et les personnes atteintes de maladies chroniques;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Jude souhaite participer à la prochaine édition de la campagne de vaccination et ainsi accroître l'offre de service à sa population;

CONSIDÉRANT que la MRC des Maskoutains encourage cette initiative et s'engage à transmettre la requête de la Municipalité auprès de la direction du CISSS de la Montérégie-Est et à participer à l'établissement des modalités pour la mise en place du prochain projet de vaccination;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Monsieur Francis Grégoire
Appuyée par Monsieur Sylvain Lafrenaye

IL EST RÉSOLU

DE DÉCLARER l'intérêt de la Municipalité de Saint-Jude à permettre à ses citoyens, de pouvoir recevoir les services de vaccination antigrippale en milieu rural offerts par le CISSS de la Montérégie-Est directement dans sa municipalité, permettant un meilleur accès aux services de santé et limitant les déplacements inutiles sur le territoire maskoutain, et ce, pour l'édition 2023;

DE S'ENGAGER à fournir les infrastructures essentielles à la tenue de ce service, dont la salle et l'équipement nécessaire au bon fonctionnement de la campagne de vaccination en milieu rural, en plus de soutenir, par des communications appropriées, la promotion et l'information pertinente à ses citoyens ainsi que d'offrir le soutien logistique requis pour la préparation de l'événement;

D'AUTORISER la MRC des Maskoutains à acheminer au CISSS de la Montérégie-Est, pour et au nom de la Municipalité, la confirmation de participation de la Municipalité au processus de décentralisation des services lors des campagnes annuelles de vaccination antigrippale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2023-04-118

13.3 JOUR DE LA TERRE – 22 AVRIL 2023 – PROCLAMATION

CONSIDÉRANT l'engagement de la municipalité concernant l'environnement et sa conservation ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil souhaitent encourager en sensibilisant les gens ;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Monsieur Francis Grégoire
Appuyée par Monsieur Richard Hébert

IL EST RÉSOLU :

DE PROCLAMER la journée du 22 avril 2023 Jour de la Terre et de promouvoir celle-ci via ces canaux de diffusion.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2023-04-119

13.4 MOIS D'AVRIL – MOIS DE LA JONQUILLE – PROCLAMATION

CONSIDÉRANT qu'on estime à 233 900 le nombre de nouveaux cas de cancer et à 85 100 le nombre de décès des suites du cancer au Canada en 2022;

CONSIDÉRANT que cette maladie cause un choc important qui se répercute sur toutes les sphères de la vie des personnes atteintes du cancer et sur leurs proches;

CONSIDÉRANT que, grâce à des milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, la Société canadienne du cancer lutte pour prévenir plus de cancers, permettre aux chercheurs de faire plus de découvertes et aider plus de personnes touchées par la maladie;

CONSIDÉRANT que la Société canadienne du cancer travaille à sauver plus de vies;

CONSIDÉRANT que nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public;

CONSIDÉRANT que près de la moitié de l'argent investi dans la recherche sur le cancer par les organismes de bienfaisance provient de la Société canadienne du cancer;

CONSIDÉRANT que les personnes touchées par le cancer peuvent se concentrer sur leur guérison et avoir une bonne qualité de vie grâce à l'aide offerte par la Société canadienne du cancer;

CONSIDÉRANT que le taux de survie au cancer a passé de 25 % en 1940 à plus de 60 % aujourd'hui;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de poursuivre les recherches afin de continuer à vaincre la maladie;

CONSIDÉRANT que le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et d'activités qui feront une différence dans la vie des personnes atteintes de cancer et dans la lutte contre la maladie;

CONSIDÉRANT que la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pendant le Mois de la jonquille pour les personnes touchées par le cancer et à contribuer au combat contre cette maladie

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Monsieur Sylvain Lafrenaye
Appuyée par Monsieur Pierre Letendre

IL EST RÉSOLU ;

DE DÉCRÉTER le mois d'avril le Mois de la jonquille;

D'ENCOURAGER la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

14. RAPPORT DES ÉLUS – INFORMATION

Cette période permet aux élus de partager de l'information avec les personnes présentes.

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

2023-04-120

16. CLÔTURE DE LA SÉANCE

Sur la proposition de Monsieur Sylvain Lafrenaye
Appuyée par Monsieur Pierre Letendre

IL EST RÉSOLU :

QUE la séance soit levée à 21H07.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Anolise Brault
Mairesse suppléante

Sophie Beaudreau,
Agente de soutien administratif et
greffière-trésorière adjointe